



Remboursement vol avion

Par Hugo1210

Bonjour,

Je suis partis avec une amie marocaine au Maroc qui a un visa en France. Cependant à la veille du retour notre vol pour paris est annulé et on nous propose un vol pour Bruxelles Charleroi, donc on prend ce vol là. Arrivé à l'enregistrement ils disent à mon ami que depuis mai 2023 les visas français ne peuvent plus voyager jusqu'en Belgique en avion de plus ils ne parviennent pas à nous donner de communiqué précis qui stipule ça. Alors que sur son papier de visa il est bien écrit qu'elle peut voyager n'importe où dans l'espace schengen.

Elle a dut donc prendre un avion pour Toulouse à la place qui a bien sûr été payant?

J'aimerais donc avoir votre aide pour savoir si cela est légal et si il y'avait un moyen de se faire remboursé.

Merci à vous.